

Je pense que le système du vote des absents embrasserait toutes ces catégories de personnes. Il me semble que nous souffrons gravement d'un manque d'attention à la loi électorale du Canada. Certains d'entre nous, au cours des deux précédentes législatures, ont suggéré et demandé que le comité des privilèges et des élections envisage des modifications à la loi électorale du Canada. Lors de chaque élection, la machine électorale pose toutes sortes de problèmes; après trois ou quatre élections, il est temps d'envisager sérieusement des modifications importantes pour moderniser la loi.

Le député déplore ce qui est arrivé en 1965 aux étudiants, mais il y a bien d'autres problèmes. Nous devons examiner toute la question des listes permanentes. Je ne crois pas que le système du vote des absents puisse jouer, s'il n'y a pas de liste permanente. C'est notre devoir, en tant que législateurs, d'être attentifs et de nous assurer qu'une élection, lorsqu'elle a lieu, se fait dans des conditions qui permettent à autant de Canadiens que possible, et sans difficulté, d'exercer leur droit de vote. Les élections devraient être libres, tout le monde devrait voter. Nous pouvons y aider puissamment.

Nous devons faire des améliorations. Nous avons maintenant des dispositions permettant aux hommes et aux femmes de nos forces militaires de voter, peu importe dans quelle partie du monde ils se trouvent. Cela devrait également s'appliquer aux fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures en poste à l'étranger. Pourquoi ces fonctionnaires ne pourraient-ils pas voter, lorsque les militaires le peuvent? On devrait corriger cette anomalie au moyen d'un système de vote des absents. Cela devrait s'appliquer non seulement aux fonctionnaires et au personnel militaire, mais aux employés de compagnies comme la Brazilian Light and Power Company qui sont stationnés à l'étranger. Ils sont néanmoins des Canadiens et ils devraient pouvoir voter.

Bien que la proposition de l'honorable représentant me plaise et que je m'engage à voter en sa faveur si jamais par miracle la question est mise aux voix, je suis porté à croire qu'il fait un pas dans une direction dans laquelle nous devrions faire plusieurs pas de géant. J'espère qu'il usera de sa grande influence au sein du caucus libéral—peut-être au sein d'un comité de 35—afin de voir s'il ne serait pas possible d'obtenir que la loi électorale du Canada soit déferée à un comité approprié. A la suite des dernières élections, lorsque ces questions sont encore toutes frai-

ches, nous devrions songer comme il se doit à entreprendre une étude approfondie de cette loi et du système qu'elle a établi.

M. Deachman: Le député ne m'en voudra pas, j'espère, de lui rappeler qu'il y a un commencement à tout.

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Au sujet de ce qui me paraît un amendement plutôt inoffensif, je tiens à féliciter le député de Vancouver-Quadra et à lui dire qu'il peut compter sur mon entier appui. L'un des aléas d'être le troisième orateur, c'est que ses arguments ont déjà été avancés par d'autres. On tombe alors dans la redondance et les redites. Ce n'est peut-être pas le cas lorsqu'il s'agit d'un nouveau député ou bien c'est parce que la chose m'est apparue sous cet angle depuis mon arrivée ici.

J'ai cru que le parrain du bill allait l'éteuffer mais il nous a expliqué bien consciencieusement la raison de l'amendement actuel. Il a également signalé que la question l'intéressait de façon particulière, puisque sa circonscription englobe l'Université de la Colombie-Britannique. Il a parlé des étudiants de cette institution qui ont été privés du droit de vote; ils sont de 17,000 à 18,000.

Il s'agissait, aux yeux du député, d'une situation anormale, en ce sens que ces jeunes gens, qui pouvaient se prévaloir pour la première fois de leur droit de vote, ont été privés de ce privilège. Je suis de son avis; on devrait prendre les dispositions voulues pour que les étudiants inscrits dans des universités loin de leur foyer puissent voter au moment des élections, soit entre l'émission du bref d'élection et la date du scrutin. On ne devrait pas les priver de ce droit et il faudrait remédier à la situation.

Le député de Vancouver-Quadra semblait heureux à la pensée que la plupart de ces étudiants voteraient pour lui. On me pardonnera de dire que beaucoup de ces jeunes gens voteront peut-être pour le candidat du NPD. Le député ne m'en voudra sûrement pas d'exprimer ce point de vue.

Le député a mentionné les élections du 8 novembre 1965. Il a parlé de la calamité survenue à ce moment-là. Un grand nombre d'étudiants ont été privés de leur droit de vote parce qu'au moment de l'inscription ils avaient quitté leur foyer pour aller à l'université. Le même problème est survenu lors des dernières élections. Le 23 avril, le bref d'élection ayant été émis et un certain nombre d'étudiants étant à l'université au moment de l'inscription. Ils ont été privés du droit de vote du fait qu'il leur était difficile